



ASSOCIATION CONTRE
L'ALIENATION PARENTALE
pour le maintien du lien familial

ACALPA

Association Loi 1901 parrainée par M^{me} Simone Veil
30 rue Paul Bert – 92370 Chaville – France
tel : 00 33 (0) 6 75 79 03 14 - fax : 00 33 (0) 1 30 24 73 70
courriel : contact@acalpa.org - site web : www.acalpa.org

Information Presse

LE PHÉNOMÈNE D'ALIÉNATION PARENTALE EN HAUSSE !!

Une maltraitance psychologique de l'enfant fréquente au cours des séparations ou des divorces très conflictuels

Paris, le 24 octobre 2007 - L'augmentation des violences intra familiales dans tous les milieux, ainsi que la délinquance des mineurs sous toutes ses formes, deviennent une réelle préoccupation, un véritable « fait de société » qui appelle à une sérieuse mise en garde : les sociologues y voient, entre autres, l'effet des très nombreux divorces et séparations, ainsi que le résultat de la dégradation des liens entre les jeunes et les adultes.

Malgré une majorité de divorces conclus par consentement mutuel, de plus en plus d'enfants perdent le contact avec l'un de leurs deux parents. Les procédures judiciaires les plus acharnées concernent des litiges relatifs à la résidence des enfants et à l'exercice de l'autorité parentale. Les conflits parentaux ont des conséquences graves sur la vie - souvent mutilée - des enfants. Dans des situations extrêmes, l'enfant peut être séquestré, enlevé, voire même assassiné par un parent, qui préfère détruire physiquement son propre enfant plutôt que reconnaître l'existence parentale de son ex-conjoint.

Lors d'une séparation conflictuelle, un parent peut prendre son enfant en otage, et le soumettre à un chantage psychologique, ou à la violence physique, pour l'amener à se détacher de son autre parent. Prisonnier d'une relation d'emprise, l'enfant va tenir alors des propos insensés, voire même de graves accusations mensongères, en profonde discordance avec la réalité des faits, pour rejeter son autre parent avec violence jusqu'à sa destruction psychologique. Ce processus d'emprise et de manipulation, appelé **Syndrome d'Aliénation Parentale (SAP)**, va amener l'enfant instrumentalisé à rompre tout lien affectif avec l'un de ses parents ainsi qu'avec tout l'environnement familial de celui-ci.

L'aliénation parentale est une maltraitance psychologique et une violation de ses droits fondamentaux. Le SAP est en passe d'être inclus dans le manuel des troubles mentaux (DSMV) de la Société Américaine de Psychiatrie. La Cour européenne des Droits de l'Homme de Strasbourg (CEDH) en a fait état de façon explicite en condamnant à deux reprises la République Tchèque pour non application des décisions judiciaires concernant le droit de visite et d'hébergement d'un parent, au titre d'une violation alléguée de l'article 8 de la Convention européenne des Droits de l'Homme.

La dangereuse augmentation en France des délits de non représentations d'enfants (+15 % en un an), a motivé, en 2005, la création « d'ACALPA » qui rassemble des familles et des professionnels de la santé et du droit dans une démarche active pour une meilleure protection des enfants lors de séparations parentales.

Parrainée par Simone Veil, ACALPA regroupe aujourd'hui près de 250 membres et propose :

- un espace d'accueil pour les familles ;
- une plate-forme publique d'information ;
- une passerelle d'échange des savoirs et des pratiques pour les professionnels.

Permettre de détecter le SAP sous toutes ses formes, en comprendre le mécanisme, et le prévenir, telles sont les finalités de cette Association au service de ces milliers d'enfants « orphelins » de père ou de mère toujours vivants.

Pour plus d'informations sur ACALPA : www.acalpa.org :

ACALPA est membre de la Fédération Française pour la Santé Mentale (FFSM), de l'Association Internationale Francophone des Intervenants auprès des familles séparées (A.I.F.I.) www.aifi.info et du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE).

Contact Presse :

ACALPA - 30 rue Paul Bert - 92370 Chaville – France

Olga Odinetz : Tel : + 33 (0) 6 75 79 03 14 - Fax : + 33 (0) 1 30 24 73 70

Courriel: contact@acalpa.org